



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
UBAYE - SERRE-PONÇON



Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

SYNTHÈSE

Comité de pilotage CFT Ubaye – Pays de Seyne

11/10/2011 à la Communauté de communes du Pays de Seyne

Rq. : les éléments de ce document ne sont pas toujours repris dans l'ordre chronologique de la réunion mais ils ont été regroupés par thème pour faciliter la lecture.

I. Personnes présentes.....	2
<i>Personnes présentes</i>	<i>2</i>
<i>Excusés</i>	<i>2</i>
II. Relevé de décisions.....	2
<i>Suite du travail.....</i>	<i>2</i>
<i>Plan pluriannuel régional de développement forestier.....</i>	<i>2</i>
<i>Communication auprès du grand public.....</i>	<i>2</i>
III. Compte-rendu de la réunion	3
<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>Présentation du diagnostic.....</i>	<i>3</i>
<i>Discussions</i>	<i>3</i>
<i>Proposition d'axes de travail</i>	<i>4</i>
<i>Suite du travail – Calendrier.....</i>	<i>4</i>
<i>Plan pluriannuel régional de développement forestier.....</i>	<i>4</i>
<i>Conclusion : communication auprès du grand public.....</i>	<i>4</i>



CFT Ubaye-Seyne – CoPil 2

I. Personnes présentes

Personnes présentes

BAYLE Patrick	SARL Bayle	MICHEL Jean-Claude	Président Communes Forestières 04
BESSIERE Etienne	CRPF 04	MICHEL Jean-Louis	Président ComCom Ubaye – Serre-Ponçon
BONNET Jérôme	Communes Forestières	NAHMIYAZ Jérémie	Pays SUD
BULTEL Jean-Pierre	Maire Les Thuiles, représentant ComCom de la Vallée de l'Ubaye	NALDI Gilbert	ONF
CHEVALIER Jean-Pierre	Conseiller Jausiers	PICHOT Jean-Michel	ComCom du Pays de Seyne
DEVYNCK David	Communes Forestières	RIFFAUD Jean-Louis	ONF
GIRAUD-AUDINE Annabelle	Communes Forestières 04	ROUGON Louis	Adjoint Jausiers
GRAMBERT Michel	Maire Selonnet, Président de la Charte Forestière	André SAVORNIN	Maire Seyne les Alpes
GUILLE Sandrine	DATAR Alpes	SICARD Bernard	Scté Forestière de l'Ubaye
ISOARD Patrice	Scierie Seyne	SILLITTO Cédric	Pays SUD
LIBORIO Albin	Parc National du Mercantour	SIMON Éloïse	Animatrice Charte Forestière
MASSE Roger	Maire La Bréole	TRON Émile	Maire Méolans-Revel

Excusés

Les mairies de Barles, Barcelonnette, Auzet et St Pons, le CERPAM (M. Dominique Baron), le Conseil Général 04 (M. Martial Michel), l'Union Départementale Vie et Nature 04 (Mme Janine Brochier Marino), la Direction Départementale des Territoires 04 (M. Philippe Joannelle), la Maison du Bois (M. Serge Lenogue, représenté par M. le Maire de Méolans-Revel), le Comité de Bassin d'Emploi (M. Charles Louison), l'École Supérieure d'Ébénisterie de Haute Provence (M. Christian Reynier), les chambres de Commerce, des Métiers et d'Agriculture, le Syndicat des propriétaires forestiers (M. Pinatel, représenté par M. Bessiere) et Mme Claude DENAIX, accompagnatrice montagne s'excusent de ne pas avoir pu être présents à cette rencontre

II. Relevé de décisions

Suite du travail

- Le diagnostic **manque d'éléments sur le tourisme et l'utilisation locale du bois** ;
- Le CoPil a jusqu'au **14/11/2011 pour faire parvenir ses retours sur le document de diagnostic** à Éloïse Simon – Maison du Bois – La Fresquière – 04 340 Méolans-Revel ; 06.32.61.81.28 – charteforestiere@ubaye.com ;
- Le CoPil **valide le recours à un prestataire extérieur pour les phases 2 et 3** de la CFT (stratégie et programme d'actions)
- Le CoPil **valide les 3 axes de travail thématiques** proposés ainsi que l'axe transversal, **sous réserve de ne pas y oublier le tourisme** ;
- Le **travail en cours sur la CFT n'empêche pas l'émergence d'actions** et n'oblige pas les maitres d'ouvrage à mettre en attente leurs projets liés à la forêt et au bois

Plan pluriannuel régional de développement forestier

- Le CoPil **fera des propositions d'actions de mobilisation du bois** afin de montrer que le territoire souhaite s'investir sur la mobilisation du bois. Cela permettra d'avoir ensuite des financements pour la CFT.

Communication auprès du grand public

- Le CoPil **retient la proposition d'organiser dans chaque ComCom une soirée grand public** permettant de parler et faire parler de la forêt et du bois, recueillir des témoignages du grand public & communiquer autour de la CFT. Les thèmes de ces soirées seront en accord avec les enjeux retenus suite à la présentation du diagnostic.



CFT Ubaye-Seyne – CoPil 2

III. Compte-rendu de la réunion

Introduction

M. Savornin, maire de Seyne introduit la réunion en revenant sur la visite de la chaufferie du Réseau de Chaleur de Seyne qui a eu lieu avant le CoPil. Il explique l'intérêt pour la commune d'un tel réseau et plus généralement pour le territoire, du développement de l'utilisation du bois énergie.

M. Grambert, Président de la Charte Forestière, remercie les personnes présentes, les deux autres Communautés de communes impliquées dans la CFT, les Communes forestières ainsi que le Comité de Massif des Alpes. Il excuse les personnes qui n'ont pu se rendre disponibles et présente l'ordre du jour de la réunion :

- **Contenu du diagnostic** : Méthode et résultats, discussion, enjeux et orientations ;
- **Calendrier** : Retours sur le diagnostic, suite de la CFT, plan d'approvisionnement territorial ;
- **Points divers** : Plan pluriannuel régional de développement forestier, soirées thématiques grand public.

Présentation du diagnostic

Support Power Point et document complet (PDF) en annexes

Les personnes présentes ont à leur disposition le texte complet du diagnostic. La présentation reprend les points principaux.

I. Du bois et des débouchés à organiser

- Une forêt résineuse de qualité
- Des forêts publiques aménagées et gérées pour produire du bois et des forêts privées généralement non gérées
- De bons accès mais des points noirs routiers
- 20 000 m³/an exploités principalement en forêt publique et pour des débouchés hors du territoire
- Développement du bois énergie en circuit court
- Des petites scieries et de nombreux artisans

→ MAIS UNE FILIÈRE A CRÉER

II. Une forêt multifonctionnelle

- Un rôle de protection important
- Un paysage
- Une forte demande en pâturage

- Un lieu de loisir

III. Une richesse environnementale à préserver

- Le Parc National du Mercantour
- Une biodiversité « ordinaire » prise en compte

Discussions

Place et reconnaissance de la filière : Il semble que jusque là, et alors que des exploitants forestiers sont présents sur le territoire depuis longtemps, personne n'avait pris conscience de leur existence, comme de celle des propriétaires forestiers privés. Aujourd'hui les élus sentent que la filière forêt-bois échappe aux territoires, notamment par manque d'une structure, d'un maillon local. Ils sont conscients de pouvoir faire mieux en terme d'économie et de développement local. Les éléments déclencheurs ont été par exemple le réseau de chaleur bois de Seyne et le pôle éco-bois de Jausiers.

Débouchés : Il faut transformer sur place le plus possible des bois exploités. Mais il n'y a pas de débouchés locaux pour les produits transformés. Il faudrait voir ce qui est acheté dans les magasins de matériaux, ce qui est utilisé localement afin de voir quelle plus-value on pourrait donner aux bois locaux. Ces informations peuvent peut-être être récupérées au niveau de l'interprofession du bâtiment ou de la chambre de commerce ? Il y a un savoir faire à (re)construire autour de la construction bois (ossature...).

Les bois locaux ne sont pas de suffisamment bonne qualité ou en tout cas trop hétérogènes pour répondre aux demandes existantes. Ils sont utilisables pour de la charpente mais pas pour du lamellé-collé. Il reste des jolis bois mais qui ne sont pas faciles à exploiter. Et dans tous les cas le problème des prix des bois locaux par rapport aux bois importés se pose.

Intérêt des formations locales : Le diagnostic fait état de 2 lieux de formation récents autour de la transformation du bois (Rioclar et Barcelonnette). Mais cela ne touche pas directement le territoire car les stagiaires viennent de toutes la France, et de l'étranger et ne souhaitent pas s'installer sur place. Il y a eu 2 projets d'installation locale suite à une formation à Barcelonnette mais cela n'a pas eu de suite.

Accès et exploitation : La présentation a mis en avant environ 20 000m³/an exploités. Mais il faut compléter ce chiffre avec des volumes bien plus importants qui sont mis en vente et ne trouvent pas preneur.

Les quelques points noirs cités ne sont pas exhaustifs. La limitation de tonnage entre Seyne et St Jean est un problème important. Il s'agit essentiellement d'un effort administratif à faire car ce n'est pas une fermeture totale de la route, les dérogations sont possibles. Il vaut mieux travailler sur la meilleure manière de les demander plutôt que de s'arrêter à la limitation en place.

Tourisme : Il faudra recontacter les associations et les acteurs liés au tourisme afin de leur faire valider et si nécessaire compléter le diagnostic.



CFT Ubaye-Seyne – CoPil 2

Il ne faut pas non plus négliger l'impact culturel. Des actions peuvent être développés dans le cadre du programme « Innovation touristique dans le domaine du paysage » (exemple du festival du paysage) et aussi suite à la labellisation « Territoire d'art et d'histoire » où l'un des objectifs du label est la préservation du patrimoine naturel.

Parc Naturel du Mercantour : Le PN-M précise qu'il autorise des exploitations en zones de cœur sous certaines conditions. En Ubaye il s'agit de l'ouverture de milieux pour le pastoralisme. Il n'y a jamais eu d'exploitation directement dans le but de produire du bois. En zone d'adhésion il n'y a pas d'opposition aux récoltes.

Proposition d'axes de travail

Le comité restreint de la CFT propose 3 axes de travail thématiques et un axe transversal pour la suite de la CFT. **Ceux-ci sont validés par le CoPil sous réserve de bien faire apparaître le tourisme.** Il s'agit :

Axes thématiques

Développer une filière bois locale :	La forêt comme cadre de vie :	Le multi usage des forêts
- Mobilisation	- Rôle de protection des forêts	- (Sylvo) pastoralisme
- Débouchés	- Paysage forestier	- Accueil du public
- Installation d'entreprises locales	- Biodiversité ordinaire et gestion des forêts	

Axe transversal : Mettre en relation les acteurs

- Partenariat & gouvernance

Suite du travail – Calendrier

Le diagnostic est à disposition des membres du CoPil qui **peuvent faire des retours sur son contenu** à Éloïse Simon jusqu'au **14 novembre 2011**.

Pour accompagner l'animatrice dans la suite de la CFT, **il sera fait appel à un prestataire** qui proposera et mettra en œuvre des méthodes d'animation afin de faire émerger de manière concertée les axes de travail précis de la CFT et son plan d'actions. La date de réception des offres est fixée au 7/11, le choix du prestataire sera fait courant novembre, pour un travail débutant en décembre.

Dans le cadre de cette CFT tous les acteurs attendent des résultats concrets. Cela aura lieu au sujet de l'approvisionnement des chaufferies bois, de sa qualité et de son organisation (nombre de plateformes de stockage par exemple) via la réalisation d'un **Plan d'approvisionnement territorial** qui concernera le bois énergie et le bois d'œuvre récoltés et utilisés sur le territoire.

Les études en cours ne doivent en aucun cas empêcher l'émergence d'autres actions. Certains partenaires du CoPil ont des projets en cours (réseaux de chaleur, scierie de Jausiers...) et ceux-ci continuent à avancer et à nourrir les réflexions de la Charte. L'intérêt est donc **que chacun continue à avancer tout en gardant un esprit collectif**, pour assurer la cohérence des projets entre eux et donc faciliter leurs financements.

Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Le PPRDF vise à ce que les territoires proposent des actions de mobilisation du bois. Il fait suite au discours d'Urmatt du Président de la République (2009) et à la Loi de Modernisation Agricole (2010). En région PACA, 18 massifs prioritaires ont été définis. Les actions proposées dans le cadre du PPRDF seront ensuite prioritaires dans les financements nationaux et européens.

Dans le 04 c'est la Chambre d'Agriculture qui est chef de fil pour la réalisation du PPRDF. Si les acteurs locaux ne proposent pas d'actions, ce sera la CA qui en proposera au niveau du département. Les actions peuvent concerner par exemple l'animation en forêt privée, les contrats d'approvisionnement, la création de nouveaux débouchés...

M. Jean-Claude Michel complète cette présentation en **incitant le CoPil à faire des propositions dans le cadre du PPRDF** afin de montrer que le territoire souhaite s'investir dans la mobilisation du bois et puisse par là avoir des financements dans le cadre de la CFT en cours.

La discussion porte ensuite sur les actions qu'il est envisageable de proposer dans ce cadre :

- Travailler sur les accès qui posent problèmes (Jausiers, St Paul, limitation de tonnage...).
- Permettre la vente de volumes plus proches de ceux qui sont présumés réalisables dans les aménagements, même en restant au-dessous, mais dans un niveau moindre à ce qui est observé actuellement.
- Pour l'installation de plateforme de stockage d'autres financements existent en dehors du PPRDF.

Conclusion : communication auprès du grand public

M. Grambert conclue la rencontre sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, qui sont bien représentés au sein du CoPil, mais aussi de communiquer vers le grand public. Dans ce cadre le comité restreint de la CFT **propose d'organiser à la fin de l'année une opération de communication dans chaque communauté de communes**. Il s'agit de parler de la forêt et du bois et de recueillir les témoignages des habitants et personnes de passage. Chaque collectivité pourra développer un thème particulier lié aux axes de travail proposés à l'issue du diagnostic.